

# Le Conseil de l'Europe et l'Union européenne Cadre de coopération programmatische 2015-2020 pour l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la République de Moldova, l'Ukraine et le Bélarus

Œuvrer ensemble  
à la promotion des  
droits de l'homme,  
de la démocratie et de  
l'Etat de droit



## Cadre programmatic de coopération pour Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, République de Moldova, Ukraine et Belarus

Financé  
par l'Union européenne  
et le Conseil de l'Europe



UNION EUROPÉENNE

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Mis en œuvre  
par le Conseil de l'Europe





## QU'EST-CE QUE LE PCF ?

En avril 2014, l'Union européenne (UE) et le Conseil de l'Europe (CdE) ont convenu, dans une déclaration d'intention, que des activités de coopération ciblées avec l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la République de Moldova, l'Ukraine et le Bélarus – les pays du Partenariat oriental de l'UE – seraient mises en œuvre au titre du « Cadre de coopération programmatique » (PCF).

Ces activités de coopération renforceront la capacité des pays du Partenariat oriental, qui sont membres du Conseil de l'Europe à l'exception du Bélarus, à mettre en œuvre leurs réformes nationales pour se rapprocher des normes du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne en matière de droits de l'homme, de démocratie et d'Etat de droit.

## COMBIEN DE TEMPS LE PCF DURERA-T-IL ?

Le PCF a été signé en décembre 2014 et sera mis en œuvre en deux phases : 2015-2017 et 2018-2020. Une évaluation à mi parcours aura lieu en 2017 et une évaluation finale en 2020.

## COMBIEN LE PCF COÛTERA-T-IL ?

Pour la première phase de mise en œuvre (2015-2017), le budget s'élève à 33,8 millions d'euros. Le PCF est financé à 90% par l'Union européenne et à 10% par le Conseil de l'Europe. Ce dernier le met en œuvre.

## QUELLES SERONT LES MISSIONS DU PCF ?

■ Cinq domaines prioritaires (ou « thèmes ») de coopération ont été recensés avec l'Union européenne pour le PCF. Ces cinq thèmes comprennent quinze sous thèmes qui débouchent sur cinquante actions aux niveaux national et régional.

### Thème I : Protéger et promouvoir les droits de l'homme

---

- ▶ renforcement de l'application des normes européennes des droits de l'homme aux niveaux national et régional
- ▶ protection des droits des minorités ethniques et nationales
- ▶ promotion de l'égalité et de la dignité humaine
- ▶ promotion de l'éducation aux droits de l'homme et de la citoyenneté démocratique

### Thème II : Garantir la justice

---

- ▶ renforcement de l'indépendance et de l'efficacité de la justice
- ▶ renforcement de la justice constitutionnelle
- ▶ promotion de réformes dans le système pénitentiaire (passage d'une approche punitive à une démarche axée sur la réinsertion)

### Thème III : Faire face aux menaces pesant sur l'Etat de droit

---

- ▶ lutte contre la corruption et promotion de la bonne gouvernance/lutte contre le blanchiment de capitaux
- ▶ action de la justice pénale contre la cybercriminalité

### Thème IV : Traiter les problèmes posés par la société de l'information

---

- ▶ amélioration de la liberté, de l'indépendance, du pluralisme et de la diversité des médias
- ▶ la société de l'information et la gouvernance de l'internet
- ▶ renforcement du droit à la protection des données

### Thème V : Promouvoir une gouvernance démocratique

---

- ▶ assistance électorale : réforme de la législation et de la pratique électorales
- ▶ renforcement des cadres institutionnels de la gouvernance locale

■ Le Secrétaire Général et le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe définissent les domaines de coopération prioritaires avec les Etats membres et les plans d'action par pays en sont l'expression.

■ Le Conseil de l'Europe a un avantage multi institutionnel et grâce à son Assemblée parlementaire et à son Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, il permettra au PCF d'associer diverses institutions et parties prenantes aux niveaux national, régional et local dans tous les pays du Partenariat oriental.

■ Toutes les actions du PCF porteront sur des questions transversales comme l'approche intégrée de l'égalité entre les sexes ou la protection des droits des minorités et assureront la participation générale de la société civile à la mise en œuvre du PCF.



## COMMENT LE PCF FONCTIONNE-T-IL ?

Les actions du PCF, tant nationales que régionales, ont été conçues en étroite concertation avec les parties prenantes nationales dans le cadre des plans d'action par pays du Conseil de l'Europe. Les plans d'action sont élaborés sur la base des conclusions et recommandations des organes de suivi du Conseil de l'Europe et correspondent aux programmes nationaux de réforme.

Les activités du PCF permettront aux institutions des pays du Partenariat oriental d'acquérir une expertise vaste et approfondie sur le renforcement de leur capacité à mettre en œuvre les réformes nationales et à se rapprocher des normes du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'homme, de démocratie et d'Etat de droit. Diverses initiatives contribueront à atteindre ce but : conférences, séminaires, groupes de travail, coopération en réseau, rapports analytiques et stages de formation animés par des agents du Conseil de l'Europe et des experts internationaux.

Les acteurs concernés sont des parties prenantes nationales qui jouent un rôle capital dans la mise en œuvre des réformes : les parlements, les organes gouvernementaux à tous les niveaux (ministères de la justice, des finances, de l'intérieur, de la santé, de l'éducation, du travail et de la protection sociale et de l'Administration), les organismes publics spécialisés dans des domaines comme la lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux, les procureurs, les services répressifs, les administrations pénitentiaires, les commissions électorales locales et centrales, les médiateurs, la communauté judiciaire, les organes d'auto-gestion judiciaires, les juristes, les médias, les autorités locales et régionales, les organisations non gouvernementales, les universitaires ainsi que le grand public.

## Organes de suivi

Les organes de suivi du Conseil de l'Europe se composent d'experts indépendants qui suivent l'application des Conventions du Conseil de l'Europe par les Etats membres et publient des recommandations. Ces organes de suivi comprennent : le Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO) ; la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) ; le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) ; le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA) ; le Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL), le Comité consultatif de la Convention cadre pour la protection des minorités nationales (FCNM) ; la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) ; le Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO) ; à ces comités il convient d'ajouter la Cour européenne des droits de l'homme.



## QUI COORDONNE LE PCF ?

Un mécanisme permanent de coordination entre le Conseil de l'Europe, l'Union européenne, les Bureaux extérieurs du Conseil de l'Europe, les délégations de l'Union européenne et les Coordinateurs nationaux du PCF sera instauré pour assurer une coordination globale et inclusive entre le Conseil de l'Europe, l'Union européenne, les acteurs et partenaires nationaux ainsi que d'autres organisations internationales.

Cette coordination garantira la création de synergies avec d'autres actions nationales et régionales en cours ou prévues dans les pays du Partenariat oriental et garantira des résultats tangibles ainsi que l'impact du PCF pour les bénéficiaires finaux et le grand public.

## LES RÉSULTATS SERONT-ILS DURABLES ?

La mise en œuvre du PCF axée sur les résultats et sa durabilité dépendront de la capacité des acteurs nationaux à faire leur processus de réforme. Les actions du PCF mettent l'accent sur l'élaboration/amélioration de(s) cadres juridiques nationaux, les capacités institutionnelles nationales et la consolidation des compétences et connaissances professionnelles des partenaires comme des acteurs nationaux. La durabilité sera assurée grâce à une capacité institutionnelle renforcée et à du personnel national bien formé.

Le PCF contribuera à améliorer les connaissances et la capacité des acteurs nationaux de manière à ce qu'ils puissent promouvoir les objectifs visés auprès de leurs pairs dans le pays et la région concernés et au delà de la durée du PCF.

## OÙ TROUVER DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ?

- ▶ Site web du Cadre de coopération programmatique du Conseil de l'Europe/Union européenne  
<http://eap-pcf-eu.coe.int>
- ▶ Site web du Conseil de l'Europe : Bureau de la Direction générale des programmes  
[www.coe.int/en/web/programmes](http://www.coe.int/en/web/programmes)
- ▶ Union européenne : site web du Partenariat oriental  
[www.eeas.europa.eu/eastern](http://www.eeas.europa.eu/eastern)
- ▶ Facebook  
[www.facebook.com/pages/CoE-EU-Eastern-Partnership-PCF](http://www.facebook.com/pages/CoE-EU-Eastern-Partnership-PCF)
- ▶ Twitter  
<https://twitter.com/CoeEapPCF>
- ▶ Contact  
[pcf@coe.int](mailto:pcf@coe.int)

o Eastern Partnership აღმოსავლეთ  
Фორბინსეროქონს Східне партне  
არგ თარაფაშინი Partenariat Oriental  
აღმოსავლეთ პარტნობობა Part  
и Східне партнерство Eastern Partn  
tenariat Oriental Արևելյան Գործըն  
նցობობა Parteneriatul Estic Թարգ  
ავლეთ პარტნობობა Parteneriatul  
и Східне партнерство Eastern Partn  
ariat Oriental Արևելյան Գործընկեր  
նցობობა Parteneriatul Estic Գարգ  
o Eastern Partnership აღმოსავლეთ  
Фორბინსეროქონს Східне партне  
არგ თარაფაშინი Partenariat Oriental

PREIMS 088815 – Photos: Conseil de l'Europe

FRA

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il compte 47 États membres, dont 28 sont également membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

[www.coe.int](http://www.coe.int)

L'Union européenne représente un partenariat économique et politique sans équivalent, établi entre 28 pays démocratiques européens. Elle vise à apporter la paix, la prospérité et la liberté à ses 500 millions de citoyens, dans un monde plus juste et plus sûr. Pour ce faire, les pays de l'UE ont mis en place des organes destinés à diriger l'UE et à adopter sa législation. Ses principaux organes sont le Parlement européen (qui représente les citoyens européens), le Conseil de l'Union européenne (qui représente les gouvernements nationaux) et la Commission européenne (qui représente les intérêts communs de l'UE).

<http://europa.eu>

Financé  
par l'Union européenne  
et le Conseil de l'Europe



UNION EUROPÉENNE

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Mis en œuvre  
par le Conseil de l'Europe